

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

20170031

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUN 2017

Date de convocation : 9 juin 2017

Date d'affichage : *9/6/2017*

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	: 14
Pouvoirs	: 4
Nombre de votants	: 18

Vote : 18
Pour : 18
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 juin 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÑY (arrivée à 18h14).

Mmes Chantal BONZON, Valérie RECARTE, Dominique GALLOT, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY (arrivée à 18h50), Sophie DELETTRE (arrivée à 18h14), Dominique VIGIER (arrivée à 18h50).

Absent(s) excusé(s) : Mme Emmanuelle DALLET, Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), M. Pierre SORHAITS (pouvoir à M. Michel GOÑY), M. Michel KLISZ (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), M. Francis DAVRIL (pouvoir à M. Paul BAUDRY).

Secrétaire de séance : M. Michel LAHORGUE

Objet : Autorisation de recruter des agents contractuels de droit public sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir :

- renforcer l'équipe des services techniques pour les mois de juillet et août 2017, par le recrutement de 2 agents contractuels ;
- renforcer l'équipe du centre de loisirs pour les vacances scolaires d'été et d'automne 2017 et les vacances d'hiver et de printemps 2018, par le recrutement de 10 agents contractuels ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, comme suit :

- 2 adjoints techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C : le premier pour le mois de juillet et le second pour le mois d'août 2017, à temps complet ;
- 10 adjoints d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C, répartis sur la totalité des périodes de vacances scolaires précitées.

PRECISE que la rémunération des agents sera calculée en fonction de l'indice brut minimum correspondant au grade de recrutement.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : *20/06/2017*